



Délibération n° 2024 / 087

Séance ordinaire du 17 décembre 2024  
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC

**Date de convocation :** 11 décembre 2024

**Président de séance :** Mme Amapola VENTRON, maire

**Secrétaire de séance :** Mme CAORS

**Rapporteur :** M. TANTI

**Le quorum étant atteint :**

Conseillers en exercice : 29  
Présents : 19 Représentés : 2 Absents : 8

**Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :**

Votes pour : 21 Abstention : 0  
Votes contre : 0 Non-participation : 0  
Suffrages exprimés : 21

**Présents :** Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE - M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – Mme Laurence BEGEY – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS - Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre CAVATORTO – M. Mehdi MEDJATI – Mme Patricia LAZZARO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD – Mme Eglantine MOUSIS.

**Avaient donné pouvoir :** Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – Mme Nathalie LLUELLES à M. Mehdi MEDJATI.

**Absents :** M. Serge LEBOURGEOIS - Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Frédéric VARTANIAN - M. Marc RADIGALES – M. Hervé FABRE-AUBRESPY - Mme Véronique BOURCET – M. Michel DORLET - M. Arnaud DESHAYES.

**Objet : Ouverture des crédits pour l'exercice 2025.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1, L. 1612-5 et L. 1612-19 ;

**Vu** la délibération n° 2024/018 du 9 avril 2024 portant adoption du budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 ;

**Vu** la délibération n° 2024/037 du 28 mai 2024 portant adoption de la décision modificative n°1 de la commune pour l'exercice 2024 ;

**Vu** la délibération n° 2024/072 du 5 novembre 2024 portant adoption de la décision modificative n° 2 de la commune pour l'exercice 2024 ;

**Vu** l'avis de la commission des finances du 12 décembre 2024,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

- **Autorise** le maire à procéder, jusqu'au vote du budget de la commune pour l'exercice 2025, à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement, à hauteur du quart du montant des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, soit à hauteur de 1 918 052,28 € décomposés en crédits de fonctionnement et en crédits d'investissement.

D'une part, les chapitres suivants :

- Chapitre « 20 – immobilisations incorporelles » : 91 245,00 €
- Chapitre « 204 - Subventions d'équipement versées » : 21 750,00 €
- Chapitre « 21 – immobilisations corporelles » : 319 731,03 €
- Chapitre « 23 - immobilisations en cours » : 310 001, €

Et d'autre part, les opérations d'équipements :

Libellé opération d'équipement	Montant en euros TTC
<b>110 – Prog Piton</b>	53 250,00
<b>114 – équipement scolaire</b>	575 000,00
<b>134 - Parc des Sports - mise en œuvre du schéma directeur</b>	133 500,00
<b>136 – Prog acquisitions foncières</b>	75 000,00
<b>144- Bois et forêt</b>	75 000,00
<b>145 – Environnement/cadre de vie</b>	48 075,00
<b>147 – Rénovation Musée Mélik</b>	25 000,00
<b>150 – Désimperméabilisation cours d'écoles</b>	31 250,00
<b>151 – Energies renouvelables</b>	30 000,00
<b>158 – Rénovation énergétique des bâtiments</b>	37 500,00
<b>159 – Maison des Arts</b>	25 000,00
<b>165 – Rénovation des logements</b>	64 500,00
<b>45 – opération sous mandat</b>	2 250,00
<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>1 175 325,00</b>

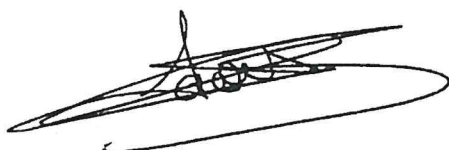
- **Autorise** le maire à procéder, jusqu'au vote du budget de la commune pour l'exercice 2025, à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement, à hauteur d'un tiers du montant des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, soit à hauteur de la somme de 683 668,29 € pour ce budget et plus précisément comme suit :

Libellé des autorisations de programme	Montant en euros TTC
<b>1091 – Bellandière voie douce</b>	109 922,34
<b>1111 - Route de Violési sécurisation</b>	33 330,00
<b>1371– Rénovation église de Cabriès</b>	33 330,00
<b>1431 – Création Centre Aéré</b>	333 300,00
<b>1481 – AP/CP Piste d'athlétisme</b>	47 995,20
<b>1671 – Voirie Césarde et autres voies sécurisées</b>	125 790,75
<b>Total des autorisations de programme</b>	<b>683 668,29</b>

Le 17 décembre 2024

La secrétaire de séance,

**Charlotte CAORS**



Le Maire,

**Amapola VENTRON**



Avis de réception en préfecture  
018-211300199-20241217-DEL\_2024\_087-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2024  
Date de réception préfecture : 20/12/2024

**Objet : Ouverture des crédits pour l'exercice 2025.**

## **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**

Jusqu'au vote du budget de la commune pour l'exercice 2025, et sur le fondement de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut :

- Mettre en recouvrement les recettes et engager, mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- Et, sur autorisation du conseil municipal : engager, liquider et mandater :
  - Les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget.
  - Les dépenses des autorisations de programme, dans la limite d'un tiers des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget.

Il est proposé, afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, d'autoriser le maire à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses d'investissement, à hauteur du quart du montant des crédits ouverts au budget de la commune de l'exercice 2024, soit à hauteur de 1 918 052,28 € et d'un tiers du montant des crédits ouverts afférents aux autorisations de programme, soit à hauteur de la somme de 683 668,29 €.